

Information médicale : A faire lire impérativement au médecin qui devra évaluer votre aptitude.

Vous êtes intéressé(e) par la pratique de l'aviron dans un club affilié à la Fédération Française d'Aviron (FFA) ou vous êtes déjà licencié(e). En vue de l'attribution d'une première licence ou du renouvellement de votre licence, vous devez fournir en début de saison un certificat médical d'absence de contre-indication** (CACI) de non contre-indication à la pratique de l'aviron établi lors d'une consultation.

**Hors aviron santé : Cependant nous vous conseillons une visite médicale annuelle.*

Pour l'aviron santé : Certificat médical exigé chaque année.

***Pour les non compétiteurs : Fournir un certificat médical lors de la première licence établie au cours d'une consultation médicale puis un questionnaire sport santé (QSS) sera à remplir tous les ans (10 questions simples ; En cas d'au-moins une réponse positive, le sportif doit fournir un CACI établie au cours d'une consultation médicale).*

Pour les compétiteurs : Fournir un CACI initial lors de la première licence établie au cours d'une consultation médicale pour une validité de trois ans avec un QSS à remplir durant les deux années intermédiaires.

Certaines pathologies contre-indiquent la pratique de l'aviron(Extrait du Règlement Médical de la FFA)

1) Absolues et définitives

- Epilepsie
- Troubles psychotiques
- Maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles de l'éjection du ventricule gauche et/ou de troubles du rythme à l'effort ou lors de l' récupération

2) Relatives et temporaires

- Pathologie chronique non stabilisée
- Pathologie aiguë ou évolutive

Votre médecin, préalablement informé de votre état de santé et tenant compte des éléments ci-dessus, devra remplir le volet ci-dessous à remettre lors de votre inscription à un responsable du club (*).

**Toute réticence d'information de la part du patient, lors de cette consultation, dégage le médecin de sa responsabilité.*

Docteur Michel BRIGNOT - 39100 881 0. Capacité de Biologie et Médecine du Sport Médecin de Ligue Bourgogne Franche-Comté d'Aviron

Certificat médical

Nom :Prénom :

Né(e) le Adresse :

Ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de l'aviron y compris en compétition

Certificat établi le : Pour une durée de:.....

Signature et cachet du médecin

Tarifs des licences

Catégorie	Age	Tarif du 1 ^{er} septembre au 31 août suivant
Benjamin à junior	< 18 ans	195 €
Senior	> 18 ans	255 €
Senior (pour les revenus non imposables)	> 18 ans	230 €
Nouvelle inscription en cours d'année(à partir du 01 Janvier)		45 € + 30 € par mois à couvrir jusqu'en août.
Réinscription en cours d'année : (01 mars à 31 août)		190 €

➤ Tarifs dégressifs à partir de la 2ème licence pour les conjoints et enfants vivant au sein d'un même foyer : **30€ de réduction/ licence**

➤ Tarifs réservés aux membres de la section* aviron : 155 €.

**élèves inscrits auprès des collèges et lycées concernés)*

➤ Aviron Indoor : 190€

Horaires d'ouverture

Section compétition et école d'aviron :

- Mardi de 18h à 20h
- Mercredi de 14h à 17h
- Vendredi de 18h à 20h
- Samedi de 14h à 17h
- Dimanche de 9h30 à 12h

Pour les loisirs :

- Lundi et mercredi de 17h00 à 20h00 (horaire d'été) sous conditions*

**Sont autorisés uniquement les rameurs titulaires du brevet aviron or (sortie autorisée par un cadre du club).*

- Samedi de 09h30 à 12h00
- Dimanche de 9h30 à 12h00

Pour « l'Aviron Santé » :

Se mettre en relation avec Arnaud Navel (entraîneur) via la messagerie ou sur demande auprès des cadres du club. N° tél : 06.88.31.38.11